

02055 - Flotte de véhicules

Proposition de reversement au Service Parc Véhicules et Bacs Rhénans (SPVBR) d'une subvention correspondant au produit de la vente de véhicules réalisée par le budget principal

CP/2020/355

Service chef de file :

M3 - Entretien et exploitation

Résumé :

Ce rapport propose d'affecter au budget annexe du Service du Parc de Véhicules et des Bacs Rhénans (SPVBR) le produit de la vente des véhicules réalisée par le budget principal

Des véhicules ont été acquis avant le 1er janvier 2010 par le Département du Bas-Rhin sur le budget principal, et affectés à l'entretien routier ainsi qu'aux Services Généraux.

Le 1er janvier 2010, le Service Parc Véhicules et Bacs Rhénans (SPVBR) a été créé par intégration du parc de l'Équipement. Sa mission est de mettre à disposition et d'assurer la maintenance de l'ensemble des véhicules et engins utilisés par le Département.

Depuis le 1er janvier 2010, il revient donc au SPVBR d'acquérir les véhicules sur son budget annexe. Lorsque ces véhicules ne peuvent plus être maintenus pour un usage économiquement viable, la recette issue de leur vente est encaissée directement sur ce budget annexe.

S'agissant des véhicules acquis par le Département avant la création du SPVBR et affectés à l'entretien routier et aux Services Généraux, ils restent propriété du budget principal, et sont mis en affectation auprès du SPVBR depuis le 1er janvier 2010.

Pour ces véhicules, les écritures de cession sont normalement comptabilisées dans le budget principal. Le SPVBR assurant pour ces véhicules l'ensemble des charges (amortissement, maintenance, assurance, taxes, renouvellement des matériels en fin de vie), il est proposé de transférer le produit de la vente de ces véhicules au SPVBR sous forme de versement d'une subvention de fonctionnement à due concurrence.

En conséquence, il est proposé que le budget principal attribue une subvention de fonctionnement d'un montant de 85 312,20€ au budget annexe du SPVBR, somme correspondant à des ventes de véhicules réalisées les 25 octobre 2019, 3 décembre 2019 et 23 janvier 2020.

Code enveloppe budgétaire	Imputation M52	Crédits prévus	Crédits disponibles	Crédits proposés
35787	65-65733-0202	145 312,20 €	145 312,20 €	85 312,20 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son Président,

- décide d'attribuer une subvention de fonctionnement de 85 312,20 € par le budget principal au profit du budget annexe du Service du Parc de Véhicules et des Bacs Rhénans (SPVBR), montant correspondant au produit de la vente de véhicules réalisé par le budget principal.

Strasbourg, le 06/10/20
Le Président du Conseil Départemental



Frédéric BIERRY